

# LABEL CONFIANCE SANITAIRE

**ENTREPRISES ET COMMERCE NIÇOIS**

La Ville de Nice vous accompagne dans la reprise de votre activité et le respect des mesures sanitaires liées au COVID-19 pour rassurer vos clients et salariés.

Accompagnement  
et **conseil**  
**personnalisé**

**Visibilité**  
via un logo  
apposé en vitrine  
et un référencement  
en ligne

**Aide**  
**financière**  
pour la réalisation  
des aménagements  
et l'acquisition du  
matériel nécessaire



Pour plus d'informations sur la labellisation,  
consultez le site internet [labelsanitaire.nice.fr](https://labelsanitaire.nice.fr)



En partenariat avec la Chambre  
de Commerce et d'Industrie et la  
Chambre des Métiers et de l'Artisanat



VILLE DE NICE